



# Eclairage des parkings non couverts ou semi-couverts



Décrit par le cas numéroté e) dans l'arrêté :

« Des parcs de stationnements non couverts ou semi-couverts. »



## Horaires d'allumage autorisés

- › Applicables à toutes les installations mises en service après le 1/1/2020 ou au plus tard le 1/1/2021 pour les installations ne nécessitant pas la création d'un réseau d'alimentation séparé
  - › Horaires si annexé à un lieu d'activité :  
*Le soir : du coucher du soleil jusqu'à 2h après la fin d'occupation des locaux*  
*Le matin : après 7h ou 1h avant le début de l'activité si plus tôt que 7h*
  - › Mesures adaptables localement (selon décisions préfectorales)
  - › La disposition peut être adaptée via un système de détection de présence et d'asservissement à l'éclairage naturel
- NB : Pour les cheminements PMR, un éclairage moyen de 20 lux est demandé en application simultanée du décret et de la norme.



## Caractéristiques des luminaires

- › ULR : ULR nominal < 1% (plan de l'optique horizontal)
- › Code CIE n°3 ≥ 95%
- › Température de couleur : ≤ 3 000 K



## Caractéristiques de l'installation

- › Densité surfacique de flux :  
< 25 lm/m<sup>2</sup> en agglomération  
< 20 lm/m<sup>2</sup> hors agglomération

## Exemples de produits compatibles



DigiStreet



TownTune

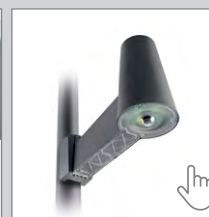


CitySoul gen2 LED

## Solutions de détection de présence



WattStopper  
(solution SR)



LumiMotion  
(solution DALI)

## Solutions de gestion de l'éclairage

La solution connectée pour aller plus loin dans la préservation du ciel et des économies d'énergie :

**interact City**

### Plus d'infos

#### Texte officiel

[www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2018/12/27/TREP1831126A/fo/texte](http://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2018/12/27/TREP1831126A/fo/texte)

#### Syndicat de l'éclairage

[www.syndicat-eclairage.com/secteur/eclairage-exterieur/](http://www.syndicat-eclairage.com/secteur/eclairage-exterieur/)

#### AFE

[www.afe-eclairage.fr](http://www.afe-eclairage.fr)